

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

---

**SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1713

présenté par  
M. Bruneel

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 9, substituer aux mots :

« des prix hors tabac »

les mots :

« du salaire moyen par tête du secteur marchand, tel que calculé par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réaffirmer que les valeurs du point doivent suivre le salaire moyen par tête du secteur marchand.